

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, portant modification de l'heure légale française pour la mettre en concordance avec le système universel des fuseaux horaires. (N° 68, session de 1898.)

Nommée le 8 mars 1898.

MM.

1^{er} BUREAU : BONNEFOY-SIBOUR.

2^e — ~~ANDRÉ DE KERDREL~~. *Cicéron*

3^e — ~~CÉSAR DUVAL~~. *Secrétaire*

4^e — DE FREYCINET. *Président*

5^e — VISSAGUET.

6^e — HAUGOUMAR DES PORTES.

7^e — PAULIAT.

8^e — ~~FOUSSET~~. *Petit Jean*

9^e — DANELLE-BERNARDIN.



1

Séance du 15 mars 1898

La Commission au nombre de six membres se réunit sous la présidence de M. Audren de Kerdrel, Doyen d'âge.

Il est procédé à la formation du bureau.

Est élu: Président: M. de Freycinet
secrétaire M. Cesar Duval

M. le Président propose de consulter, préalablement à toute discussion, les Corps sçavants: Observatoire, bureau des longitudes, ~~Académie des Sciences~~ ^{Société de Géographie} etc. à l'appui de cette proposition il donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, demandant la même consultation. La Commission décide que la Commission entendra les Ministres de l'Instruction publique de la Marine, du Commerce et de l'Industrie et des Travaux publics. La séance est levée à trois heures.

Le président
C. Freycinet

Le secrétaire
C. Duval

La Commission s'est réunie le 2 avril sous la Présidence de M. de Freycinet. M. le Président communique à la Commission, une lettre du Ministre de l'Instruction publique engageant la Commission à consulter divers Corps sçavants et une lettre de M. le Ministre de la Marine contenant plusieurs objections contre la proposition de loi. La Commission décide d'ajourner toute décision.

jusqu'à la reprise de la session

Luc Freyrier

Le Secrétaire
- de l'Assemblée de la Gaspésie

30 Janvier 1901,

La Commission s'est réunie sous la présidence de M. de Freyrier dans la salle de la
la solution de quelques points proposés à la.

Après avoir examiné que deux Ministères, celui de Travaux publics et celui de Commerce pour
la poste et le télégraphe sont absolument acquis aux propositions, q- celui de la Marine, et
l'Intérieur, q- celui de l'Instruction publique en réfère à l'avis de ses services, lesquels ont
partagé, le Président propose qu'il y demande l'avis des Présidents

Council pour l'instant à provoquer un entente entre tous les Ministères, afin que la discussion
après les avoir le Sénat, le Parlement soit en état de le faire en un an, on lui demande de passer
à l'Assemblée en déposant les mêmes propositions.

La Commission se réunit en un an.

La Commission peut ensuite se réunir dans la session.

Le Sénat se désigne comme rapporteur.

de Sautier en esoutis choz. A voir de l'Ordre de canal
my de la Commission pour les laumettes loyins es- l'eng menton
M. Curran.

L'heure est

Le Surtout,

Cherchez pour

Reilly

Séance de jeudi 3 novembre 1910

Résidence de M. de Freycinet.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2

M. Pauliat, Rapporteur, donne lecture de son rapport

Le rapport est adopté. La Commission décide d'attendre que le
rapport de rapporteur ministériel ait été reconstitué, et qu'une entrevue ait pu avoir lieu
entre M. Pauliat et le ministre des Travaux Publics

La séance est levée à 3 heures.

Séance de mardi 22 novembre 1910

Résidence de M. de Freycinet.

La séance est ouverte à 2 heures

M. Pauliat, Rapporteur fait connaître que les ministres des Travaux
Publics et de la Marine de nouveau Cabinet ont déclaré ~~accepter~~
donner leur adhésion à la proposition soumise à la Commission

M. Pauliat est autorisé à déposer son rapport

La séance est levée à 3 heures.